AGM
EURL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 983 739 244,
dont le siège social est situé : 2133 CHEMIN LAS AYAS 06390 CONTES

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le trente juin,
à quatorze heures,

Au siège social, 2133 CHEMIN LAS AYAS 06390 CONTES

Monsieur Guillaume ALLARI, demeurant 06390 CONTES

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 1 euro chacune émises par la société AGM,

Associé unique de ladite société,

En présence de :

- Monsieur Guillaume ALLARI

Gérant de la société.

La réunion est présidée par Monsieur Guillaume ALLARI.

Après lecture du rapport du Gérant

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Guillaume ALLARI, Gérant non associé, a établi et arrêté les comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associé unique, dans les délais légaux.
L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social dans ces mêmes délais.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du Gérant sur l'exercice écoulé ;
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Deuxième décision

L'associé unique, compte tenu de l'absence de résultat à la clôture de l'exercice, rappelle qu'aucune affectation de ce dernier n'est à décider.

La société clôturant son premier exercice social, l'associé unique rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

Troisième décision

L'associé unique précise qu'en application de l'article R223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce résumées ci-dessous, seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

Conventions nouvelles

1. C/C GUILLAUME ALLARI

Solde au 31 décembre 2024 : 204 218,91 euros.
Compte non rémunéré.
L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Guillaume ALLARI.

2. C/C société AVLV

Solde au 31 décembre 2024 : 199 879,72 euros.
Compte non rémunéré.
L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Guillaume ALLARI.

Quatrième décision

L'associé unique ratifie l'absence de rémunération versée au Gérant pour son mandat au cours de l'exercice écoulé.

L'associé unique ratifie toutefois la prise en charge par la société de ses cotisations obligatoires à hauteur de 1 610,00 euros.

Il est rappelé en tant que de besoin, que les cotisations sociales obligatoires, prises en charge par la société et mentionnées ci-dessus, sont assises sur la rémunération du Gérant, en ce compris le cas échéant la part des dividendes entrant dans l'assiette des cotisations en application des articles L131-6 et L136-3 du Code de la sécurité sociale.

Cinquième décision

L'associé unique décide, en application des dispositions de l'article L210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé aux statuts constitutifs.

Sixième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Guillaume ALLARI

Signé par Guillaume ALLARI
Le 26 sept. 2025

Signed with Universign
doc_DzAv
tx_ABmvVVzVVD5g

Signé par Guillaume ALLARI
Le 26 sept. 2025

Signed with Universign doc_87ZI tx_ABmvVVzVVD5g

EURL AGM

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2024

« CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL »

AGM

2133 Chemin Las Ayas

06390 CONTES

COMPTES ANNUELS du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Pages
- Compte rendu de mission	*1*
- Bilan actif-passif	*2 et 3*
- Soldes intermédiaires de gestion	*4*
- Compte de résultat	*5 et 6*
- Détail des comptes bilan actif passif	*7 et 8*
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	*9*
- Détail Compte de résultat	*10*

DUO DECIMAL SAS
13 AVENUE MIRABEAU

06000 NICE
04.93.27.32.45

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	500 000.00		500 000.00		500 000.00	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	500 000.00		500 000.00		500 000.00	
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	202 019.72		202 019.72		202 019.72	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	230.07		230.07		230.07	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	202 249.79		202 249.79		202 249.79	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	702 249.79		702 249.79		702 249.79	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000.00		1 000.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 000.00		1 000.00	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	485 830.88		485 830.88	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	204 218.91		204 218.91	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200.00		7 200.00	
	Dettes fiscales et sociales	4 000.00		4 000.00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	701 249.79		701 249.79	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	702 249.79		702 249.79	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 240 649.79

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	20 000.00		20 000.00		20 000.00	
Chiffre d'affaires NET	20 000.00		20 000.00		20 000.00	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			20 000.00		20 000.00	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			11 145.02		11 145.02	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales			1 610.00		1 610.00	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			12 755.02		12 755.02	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 244.98		7 244.98	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	13 830.88		13 830.88	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	13 830.88		13 830.88	
2. Résultat financier (V-VI)	13 830.88-		13 830.88-	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 585.90-		6 585.90-	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 585.90		6 585.90	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	6 585.90		6 585.90	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 585.90		6 585.90	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	26 585.90		26 585.90	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	26 585.90		26 585.90	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)				

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées